



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2001
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement des capacités en matière de statistiques

Rapport annuel du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS 21)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport annuel du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS 21), comme celle-ci le lui avait demandé à sa trente-deuxième session**. Le rapport présente le programme de PARIS 21 en matière d'ateliers sous-régionaux et d'activités de suivi dans les pays; les décisions relatives à l'organisation, au financement et au siège de PARIS 21; le programme de travail pour 2002 et 2003, lequel vise à renforcer et à élargir les activités du Partenariat; les résultats escomptés en 2003. La Commission souhaitera peut-être :

- a) Examiner son mode de participation aux travaux de PARIS 21;
- b) Adapter le programme de travail de PARIS 21 de façon qu'il réponde à la demande du Conseil économique et social relative au renforcement des capacités statistiques et à une coordination plus suivie entre les organismes.

* E/CN.3/2002/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4* [E/2001/24, par. 45 d)].



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique	1–5	3
II. Objectifs et résultats	6–7	4
III. Champ d’action	8–9	4
IV. Activités	10	5
V. Ateliers	11–14	5
VI. Équipes de travail	15–20	6
VII. Site Web	21	7
VIII. Pour l’avenir : élargissement et approfondissement	22–24	7
IX. Financement	25	7
X. Organisation	26–27	7
XI. Évaluation	28	10
XII. Questions à la Commission de statistique	29–30	10

Le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS 21) réunit des statisticiens, des décideurs, des spécialistes du développement et d'autres utilisateurs de statistiques aux niveaux national, régional et international, y compris la société civile. Il s'agit à la fois d'un forum et d'un réseau dont le propos est d'encourager, d'orienter et de faciliter les activités de renforcement des capacités statistiques et d'appuyer l'utilisation des statistiques. PARIS 21 n'est pas un organisme opérationnel. Il joue plutôt un rôle de catalyseur et stimule les activités et les mécanismes existants. Il se compose d'un secrétariat de six personnes, basé à Paris, dans les locaux du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et dispose d'un budget annuel compris entre 1,5 et 2 millions de dollars. Ses activités sont fixées à la session annuelle de son comité directeur. Ce dernier se compose de représentants des pays en développement et des pays en transition économique, de donateurs et d'organisations internationales. Il est coprésidé par un membre du Bureau de la Commission de statistique et par le Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

I. Historique

1. PARIS 21 a été créé en novembre 1999 à l'issue d'une réunion tenue à Paris, afin de donner suite à une résolution du Conseil économique et social sur la rationalisation et l'amélioration des statistiques et des indicateurs. De manière générale, la lutte contre la pauvreté figure au centre des politiques de développement vues sous l'angle des objectifs et des cibles fixés par plusieurs sommets et grandes conférences des Nations Unies, notamment les objectifs du millénaire pour le développement. Disposer de meilleures statistiques permettra non seulement de suivre de plus près les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par différents sommets et conférences des Nations Unies mais aussi d'étayer solidement l'élaboration et l'exécution de politiques de développement à l'appui de ces objectifs.

2. Le premier rapport annuel de PARIS 21 a été présenté à la Commission de statistique le 8 mars 2001 (voir E/CN.3/2001/24). Il traitait du contexte, des objectifs, du programme de travail, de la gestion, de la structure administrative et du suivi des activités de PARIS 21 ainsi que des étapes à venir. Les membres de la Commission de statistique y étaient invités à examiner comment PARIS 21 pouvait contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1999/55 relative à la mobilisation de ressources et à la

coordination des initiatives visant à appuyer le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement et dans les pays en transition; à réfléchir à la façon dont la Commission pouvait être associée aux réunions et aux mécanismes administratifs du Partenariat; à s'intéresser à la façon dont le rapport annuel de PARIS 21 pouvait faciliter l'échange d'informations et améliorer la coordination.

3. Il est apparu que les membres de la Commission étaient nombreux à appuyer fermement le Partenariat et l'objectif que celui-ci s'était fixé de resserrer la coopération au service du renforcement des capacités statistiques; que la Commission avait noté qu'il y avait lieu de continuer à examiner les questions relatives au programme de travail, à la structure, au financement et au siège de PARIS 21; que certaines délégations avaient proposé que l'on se renseigne sur la prise en compte des tâches de ce dernier dans les programmes des organismes des Nations Unies [voir E/CN.3/2001/24, par. 45 d)].

4. Compte tenu des points devant être examinés plus avant, il a été décidé de créer un groupe consultatif des amis du Président, qui a fait rapport au Comité directeur intérimaire de PARIS 21 en juin 2001. Le Comité s'est entendu sur les objectifs et les modalités de fonctionnement de PARIS 21 et sur une structure administrative légère, distincte des mécanismes d'administration des fonds d'affectation spéciale qui servent à financer des activités allant dans le sens des

objectifs du Partenariat. Il a décidé que le secrétariat resterait à Paris dans l'immédiat mais entretiendrait des rapports plus étroits avec l'ONU. Il a demandé que les équipes de travail disposent d'une meilleure information sur les rapports, les plans et les budgets soumis au Comité directeur et aux sessions annuelles de PARIS 21. Le Comité a entériné le programme de travail et les plans de financement pour la période 2001-2003 et a décidé de procéder à une évaluation provisoire en 2002 suivie d'un bilan général en 2003. Les pays en développement membres de PARIS 21 ont présenté un document qui mettait en avant les points forts du Partenariat, à savoir une large participation des différentes parties prenantes, une représentation égalitaire des différents membres et l'impartialité du secrétariat.

5. Le présent rapport est consacré aux objectifs, au champ d'action et aux activités de PARIS 21, ainsi qu'à son programme de travail à venir, à son financement, à son organisation et à l'évaluation de l'initiative.

II. Objectifs et résultats

6. PARIS 21 a pour objectifs de rendre plus efficaces les plans de lutte contre la pauvreté et d'appuyer des mécanismes de gouvernance plus transparents, plus responsables et plus productifs dans les pays en développement et en transition, notamment afin de faciliter la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de différents sommets et conférences des Nations Unies. Il intervient, au moyen d'activités de plaidoyer, de la mise en commun de l'information et de la constitution de partenariats, en faveur :

- De l'augmentation de l'appui politique, du financement et de la demande en matière de systèmes d'information statistique;
- De la prise en compte du renforcement des capacités statistiques dans les stratégies nationales de développement, pierre angulaire de politiques et de mécanismes de gestion et de suivi efficaces et sous-tendus par une information fiable;
- De stratégies d'ensemble visant à renforcer et à étayer les capacités de production, d'analyse et d'utilisation des statistiques et d'autres informations;

- De mécanismes de consultation plus efficaces entre les utilisateurs et les producteurs et d'une collaboration renforcée entre l'ensemble des partenaires prenant part à des activités statistiques, notamment aux fins de connaître les fonctions et les besoins des décideurs et des bureaux nationaux de statistique;
- De l'application des principes de partenariat de PARIS 21¹ et des directives des Nations Unies en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques.

7. L'idée est de créer une dynamique entre les activités de PARIS 21 et les activités des organismes partenaires visant à renforcer directement les capacités statistiques. Cette dynamique sera guidée par les objectifs du Partenariat et par le principe selon lequel les pays doivent avoir la maîtrise des opérations les concernant, en d'autres termes l'action aux niveaux mondial et régional doit répondre aux besoins des pays.

III. Champ d'action

8. PARIS 21 vise à stimuler le développement et l'utilisation de systèmes statistiques sous-tendus par des ressources suffisantes, bien gérés et viables. L'un des objectifs à court terme est d'encourager l'adoption de programmes de renforcement des capacités dans les pays pauvres très endettés et d'autres pays qui se dotent de stratégies de réduction de la pauvreté, c'est-à-dire tous les pays pouvant prétendre à des prêts à des conditions de faveur. Il convient d'étayer par des statistiques la mise au point, l'application, le suivi et l'orientation des stratégies de réduction de la pauvreté. Il importe donc de continuer à produire des statistiques adaptées aux besoins et de les utiliser plus largement.

9. Si les stratégies de réduction de la pauvreté constituent un fil conducteur important, elles ne brident pas pour autant PARIS 21 dans son action. L'un des objectifs consiste à susciter un plus large appui en faveur des principes et des objectifs du Partenariat et à aider les pays autres que ceux concernés par les stratégies de réduction de la pauvreté à tirer parti de PARIS 21.

IV. Activités

10. Depuis sa création en novembre 1999, le Partenariat a été présenté à de nombreuses réunions internationales, ce qui a permis de mieux comprendre l'importance qu'il y avait à adopter des politiques ambitieuses et viables en matière de renforcement des capacités statistiques. À la fin de septembre 2001, PARIS 21 avait organisé deux ateliers sous-régionaux ouverts à 20 pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, d'Afrique de l'Est et de la région de la corne de l'Afrique; un atelier de suivi en Zambie; un atelier d'une journée au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui a touché une quarantaine de pays; plusieurs réunions des équipes de travail chargées des activités de plaidoyer, des indicateurs de renforcement des capacités statistiques, du plan stratégique pour le développement de la statistique et des activités liées aux recensements de population. Toutes ces activités commencent à donner des résultats qui s'accordent avec les objectifs énoncés plus haut. À la session annuelle de PARIS 21, les 4 et 5 octobre 2001, les participants ont eu connaissance d'exemples de coopération fructueuse entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques, grâce à laquelle un appui politique plus ferme a été donné aux activités statistiques et une attention plus grande accordée aux capacités statistiques indispensables au suivi des stratégies de réduction de la pauvreté au Kenya, au Kirghizistan, au Malawi, en Mauritanie, en Ouganda et en Zambie. Ils ont également constaté que la coopération sous-régionale s'était intensifiée, notamment grâce à l'Afrique du Sud et à l'Ouganda; que la transmission des savoir-faire et des données d'expérience entre les différents pays avait été fructueuse; que les partenaires avaient commencé à se concerter au sujet des nouveaux outils et techniques, tels que l'établissement de cartes de la pauvreté. On trouvera ci-après un aperçu des principales activités de PARIS 21.

V. Ateliers

Communauté de développement de l'Afrique australe

11. Quelque 130 personnes – utilisateurs de données et statisticiens représentant les 13 pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et les donateurs bilatéraux et multilatéraux – ont

participé à un atelier organisé à Lusaka en décembre 2000. Chaque équipe de pays a établi un plan d'action, se fondant pour ce faire sur les idées émises en séances plénières ou lors des réunions de travail. Ces plans d'action sont déjà utilisés dans la région pour orienter la réflexion des décideurs, notamment pour ce qui est des lacunes statistiques dans les grands ministères. Les participants ont constaté que les stratégies de réduction de la pauvreté incitaient les utilisateurs et les producteurs à planifier à long terme les activités statistiques. Ils sont convenus a) d'intensifier l'échange de connaissances entre les pays membres de la Communauté, notamment s'agissant des stratégies d'information, des stratégies de réduction de la pauvreté et des programmes de formation; b) d'aider les États membres de la Communauté à exécuter leurs plans d'action, au moyen des dispositifs de coordination régionale et de l'harmonisation des mécanismes d'étude de la pauvreté; c) d'organiser, avec l'aide de la Communauté et du Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale, un atelier technique de suivi qui serait consacré aux progrès réalisés en matière d'information dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté.

12. L'atelier s'est soldé par une intensification de la coopération Sud-Sud, sous la forme de visites d'échange; la décision de constituer un réseau régional de spécialistes techniques; la création à terme d'un site Web sur les pratiques optimales dans la Communauté. En avril 2001, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) a financé un atelier de suivi en Zambie afin de renforcer les échanges entre les principaux utilisateurs de statistiques intervenant au titre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Les participants à cet atelier ont recommandé la création de bases de données communes, l'enrichissement des grands ensembles de données macroéconomiques, le renforcement des capacités d'analyse de la pauvreté, l'adoption d'une stratégie pour l'ensemble du système statistique et une meilleure articulation de l'action des pouvoirs publics et de la société civile en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de la pauvreté.

Afrique de l'Est et corne de l'Afrique

13. Après un bref atelier préparatoire lors de la Journée africaine des statistiques en novembre 2000, un atelier à Kampala, en juillet 2001, a réuni 106 participants, représentants de sept pays, d'organisations sous-régionales, de donateurs et d'organisations internationales. Chaque équipe de pays a élaboré un

plan d'action, et la plupart ont proposé d'organiser des ateliers pour les parties prenantes de leur pays. Les participants ont conclu que les éléments essentiels d'un programme d'action efficace étaient les suivants : a) plaider, notamment les campagnes d'information sur les recensements, avec le concours de PARIS 21 et des donateurs; b) partage de données d'expérience dans la sous-région, par la mise en place de réseaux et la coopération Sud-Sud; c) concertation permanente avec les utilisateurs; d) amélioration de la coordination entre donateurs; e) diffusion d'informations et stratégies vis-à-vis des médias; f) données à l'échelon local et communautaire.

Comité de l'information pour le développement de la Commission économique pour l'Afrique

14. Tirant parti du fait que 40 chefs de bureaux nationaux de statistique d'Afrique se trouvaient à Addis-Abeba afin d'examiner les activités consécutives au Plan d'action d'Addis-Abeba, PARIS 21 a tenu en septembre 2001 un atelier d'une journée sur le thème « Renforcement des capacités statistiques de surveillance de la pauvreté », ce qui a permis de diffuser le message du partenariat en partageant avec un auditoire plus large des renseignements sur les meilleures pratiques mises en évidence lors des ateliers régionaux. Cette manière de procéder a suscité l'enthousiasme, et une volonté affirmée de saisir cette occasion pour améliorer les capacités statistiques en Afrique, notamment en partageant des informations sur ce qui a été fait pour améliorer la concertation avec les utilisateurs à l'occasion du lancement des stratégies de réduction de la pauvreté. Les participants ont noté a) qu'il importait d'adopter des plans de surveillance de la pauvreté convenus avec toutes les parties prenantes, avec un concours extérieur pour encourager la concertation; b) que les parties prenantes – planificateurs, société civile, donateurs et communauté internationale – devaient élaborer ensemble des stratégies statistiques; et c) qu'il était plus facile d'obtenir des statistiques à l'échelon des communautés si on partageait les coûts, par exemple lorsque les autorités locales finançaient les frais encourus sur le terrain dans leur localité.

VI. Équipes de travail

15. Le partenariat PARIS 21 a constitué cinq équipes spéciales qui réunissent sous la présidence d'un

organisme bénévole des experts de tel ou tel domaine spécialisé du développement des capacités statistiques. Le secrétariat s'efforce de tirer le meilleur parti des synergies entre les activités de chacune des équipes de travail.

Plaidoyer

16. L'équipe de travail a élaboré une brochure, une affiche et un site Web, qu'il faudra dans l'année à venir affiner et traduire, transmettre aux pays pour qu'ils les adaptent à leurs besoins, et diffuser par l'intermédiaire des membres du partenariat, avec un manuel de l'utilisateur.

Indicateurs de renforcement des capacités statistiques

17. L'équipe de travail a pour objet de valider et de tester des indicateurs du renforcement des capacités statistiques. Fidèle à la méthode de PARIS 21 qui consiste à renforcer des initiatives existantes, elle part des travaux du FMI sur la qualité des données afin de définir des indicateurs des capacités statistiques. Les indicateurs choisis seront groupés selon six paramètres : intégrité, facilité d'accès, utilité, solidité méthodologique, cadre juridique et institutionnel, exactitude et fiabilité des sources de données et des techniques statistiques.

Plans stratégiques pour le développement de la statistique

18. Cette équipe a réuni une documentation sur les bonnes pratiques de planification en statistique, qu'elle a affichée sur le site Web du partenariat. Elle cherche d'autres exemples et examinera l'évaluation des plans stratégiques.

Recensement

19. L'équipe organise des ateliers sur des questions précises, afin de mieux faire percevoir (ou rappeler) la valeur du recensement, base de tout bon système statistique, et l'importance qu'il revêt pour les statistiques à l'échelon des communautés, ainsi que pour examiner par quelles méthodes efficaces et économiques on pourra comprimer le coût du prochain cycle de recensements.

Statistiques agricoles et rurales

20. Cette équipe a été réformée lors de la réunion d'octobre 2001 du partenariat, afin qu'ensemble, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque mondiale s'emploient à rechercher les moyens d'améliorer les statistiques agricoles et rurales, outil essentiel pour la lutte contre la pauvreté.

VII. Site Web

21. PARIS 21 fait un usage intensif de son site Web (<www.PARIS 21.org>) pour la communication et la publicité. On s'occupe de le développer pour y afficher la plupart des documents en anglais, en espagnol et en français et consacrer des pages aux sous-régions (avec d'autres langues éventuellement) après les premiers ateliers. Un projet pilote à la fin de 2001 et au début de 2002 permettra de voir s'il peut servir de lieu d'échange d'informations sur les activités de renforcement des capacités statistiques. Le site comporte des liens vers d'autres sites statistiques.

VIII. Pour l'avenir : élargissement et approfondissement

22. Les activités se poursuivront selon trois axes : a) élargissement des initiatives au-delà de l'Afrique anglophone; b) approfondissement des travaux engagés, par sollicitation des donateurs bilatéraux et des fonds d'affectation spéciale, afin qu'ils aident les pays à réaliser les plans d'action élaborés dans les ateliers sous-régionaux; c) achèvement et diffusion de la documentation mise au point par les équipes de travail.

23. Le tableau ci-après indique les prochains ateliers sous-régionaux de lancement qu'il est prévu d'organiser. Le programme comporte deux ateliers en 2001, six en 2002 et deux en 2003. Ils seront organisés selon le modèle des ateliers réussis tenus pour la Communauté de développement de l'Afrique australe et pour l'Afrique de l'Est et la corne de l'Afrique, mais on appliquera en même temps les enseignements tirés des ateliers organisés dans l'intervalle.

24. Les premiers ateliers sont suivis de 18 mois d'activités consécutives servant à développer l'action à l'échelon national, qui relèvent pour l'essentiel des

pays et des organisations sous-régionales, et sont financées par des fonds d'affectation spéciale et des donateurs bilatéraux. Le partenariat envoie de la documentation et des experts selon les besoins.

IX. Financement

25. Pendant les deux années écoulées depuis sa création, le partenariat a reçu des contributions atteignant presque 3 millions de dollars des États-Unis, dont la moitié a été consacrée aux ateliers régionaux, aux activités des équipes de travail, aux réunions et au personnel. Le solde a été alloué au traitement des quatre membres du personnel (ou du personnel détaché) jusqu'à la fin de 2003, et aux activités jusqu'à la fin de 2001. Les dépenses prévues s'élèvent à environ 3,4 millions de dollars des États-Unis jusqu'à la fin de 2003 : elles correspondent aux ateliers régionaux, aux activités consécutives de promotion de l'action nationale, aux activités des équipes de travail, et aux réunions. Il faudra trouver environ un million de plus de dollars des États-Unis pour pouvoir réaliser ce programme.

X. Organisation

26. Le Comité directeur intérimaire, à sa réunion de juin 2001, a décidé de renforcer le secrétariat, le faisant passer de quatre personnes (deux fonctionnaires détachés et deux assistants) à six. Il a accepté d'ajouter un troisième fonctionnaire détaché et un responsable à plein temps, choisi par un groupe de membres du Comité directeur et recruté par publicité internationale. Le nouveau responsable, qui a une longue expérience du renforcement des capacités statistiques acquise à la Banque mondiale et en Afrique, a pris ses fonctions à la mi-novembre 2001. Le processus de sélection a débouché également sur le financement et la nomination d'un consultant à mi-temps, qui concourra à l'organisation et représentera PARIS 21 lors des ateliers régionaux et des réunions internationales.

Ateliers tenus et à venir, 2000-2003

	2000		2001		
	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Afrique australe	Atelier régional (Communauté de développement de l'Afrique australe)				
Afrique de l'Est/corne de l'Afrique	Atelier régional (Ouganda)				
Amérique centrale et Amérique du Sud	Préparatifs de la CEPALC				
Communauté d'États indépendants/ pays d'Europe centrale et orientale	Réunion dans la région des Andes				
Asie et Pacifique	Séminaires régional SOI/PPIS*				
Afrique centrale et Afrique de l'Ouest					
États arabes					

* SOI : systèmes ordonnés d'information; PPIS : programmes pluriannuels intégrés de statistique.

2002				2003			
1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre

Réunion dans
la région des
Caraïbes

Réunion dans
la région
d'Amérique
centrale

Réunion dans
la région

Réunion
dans la
région

Réunion
dans la
région

Réunion dans
la région
d'Afrique de
l'Ouest

Réunion dans
la région
d'Afrique
centrale

Réunion dans
la région

27. Le Comité directeur a également convenu qu'il serait prématuré à ce stade de transférer le secrétariat de Paris à l'ONU à New York. On voit déjà une coopération accrue entre les Nations Unies et PARIS 21, puisque le partenariat présente un rapport annuel à la Commission, que trois représentants actifs du Comité directeur viennent des Nations Unies (un fonctionnaire de la Division de statistique de l'ONU, un représentant du Groupe des Nations Unies pour le développement, et le Président, qui est membre du Bureau de la Commission de statistique), et que la coopération se poursuit sur les ensembles d'indicateurs et les rapports sur les progrès vers les objectifs de développement. La structure et l'implantation du secrétariat de PARIS 21 seront examinées, de même que la durée de l'initiative, lors du tour d'horizon prévu pour 2003. Un nouveau Comité directeur a été élu à la réunion d'octobre 2001 avec un mandat expirant en octobre 2002. Outre son Président, le Comité compte six représentants sous-régionaux (pays en développement et pays en transition), six représentants de pays donateurs et des représentants de la Commission européenne, du FMI, de l'OCDE, du Groupe des Nations Unies pour le développement, de la Division de statistique de l'ONU et de la Banque mondiale.

XI. Évaluation

28. Le Comité directeur a convenu de faire un tour d'horizon complet de PARIS 21 en 2003, avec un examen d'étape en 2002. Le tour d'horizon portera sur les objectifs du partenariat – appui politique accru aux statistiques, intégration des stratégies de production, d'analyse et d'utilisation des statistiques aux stratégies nationales de développement, meilleure concertation entre utilisateurs et producteurs de statistiques, et meilleure collaboration entre tous les partenaires. Il permettra de mesurer les résultats découlant directement de l'initiative (efficacité du financement, exécution du plan de travail, utilisation des résultats de l'activité des équipes de travail), mais aussi des résultats plus larges, tels qu'une volonté politique plus affirmée des pays en développement et des pays en transition en faveur de l'amélioration des statistiques, et un engagement plus ferme des donateurs en faveur des efforts de renforcement des capacités statistiques.

XII. Questions à la Commission de statistique

29. La Commission de statistique est invitée à répondre aux questions suivantes :

- Comment pourrait-elle participer plus activement encore aux travaux de PARIS 21?
- Comment le programme de travail du partenariat pourrait-il être modulé pour mieux répondre à ce qu'avait demandé le Conseil économique et social en matière de renforcement des capacités statistiques et d'amélioration de la coordination entre les institutions?
- Quelles sont les autres informations que la Commission de statistique et le Conseil économique et social aimeraient trouver dans le rapport annuel de PARIS 21?

30. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport qui précède et, après avoir débattu du renforcement des capacités statistiques, à en inclure les principaux points dans son rapport au Conseil économique et social.

Notes

- ¹ Ces principes mettent en avant le fait que la contribution la plus importante au développement est celle des peuples et gouvernements des pays en développement et en transition et soulignent l'importance qu'il y a à placer les activités sous le contrôle et la direction des pays, à conclure des engagements concertés à long terme aux niveaux local et international et à mieux coordonner la coopération technique.